



Santé  
Info  
Droits

01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

si j'ai une question sur mes droits  
je peux appeler "santé info droits"  
au 01 53 62 40 30

le lundi, le mercredi, le vendredi entre 14h00 et 18h00  
le mardi ou jeudi entre 14h00 et 20h00

une personne qui connaît bien le droit en santé  
répondra à mes questions

Document relu  
par l'ESAT de Cornouaille  
à Concarneau

Facile  
à lire et à  
comprendre



santé

qui peut m'aider  
avec ma santé ?

si j'ai besoin d'information sur ma santé

si je veux mon dossier médical

si je veux dire ce qu'il m'arrive à l'hôpital

si j'ai besoin d'aide

avec mes documents santé

ce document a été fait par  
l'association "France assos santé"

je peux la contacter



02 99 53 56 79



[bretagne@france-assos-sante.org](mailto:bretagne@france-assos-sante.org)

D'autres groupes ont aidé à faire ce document :



la conférence régionale de santé  
et de l'autonomie



la fédération des hôpitaux de France



la fédération de l'hospitalisation privée

qui peut m'aider ?

## si j'ai un problème avec mon médecin

### je peux demander de l'aide à un autre médecin

### je peux demander de l'aide à l'assurance maladie

l'assurance maladie est un organisme qui aide les personnes qui en ont besoin.

je peux contacter un conseiller de l'assurance maladie pour m'aider.

C'est un conseiller "accompagnement santé"

**je peux contacter ce conseiller par téléphone au 36 46**

### je peux demander de l'aide au défenseur des droits

Le défenseur des droits est une personne qui peut m'aider pour défendre mes droits en santé. Je peux lui parler si j'ai des problèmes avec un médecin.

**je peux contacter le défenseur des droits par téléphone au 09 69 39 00 00 du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00**

## si j'ai un problème à l'hôpital

### je peux contacter mon représentant des usagers

le représentant des usagers est bénévole dans une association qui aide les gens avec leur santé.

**pour contacter le représentant des usagers à l'hôpital,**

**je demande au soignant le numéro de téléphone du représentant des usagers  
je peux l'appeler pour lui expliquer mon problème**

### je peux contacter le médiateur

le médiateur à l'hôpital peut m'aider pour avoir des informations sur ma santé

**le soignant peut me donner le numéro de téléphone du médiateur**

### je peux dire si je ne suis pas content

**pour dire que je ne suis pas content, je peux écrire un courrier.**

**je peux me faire aider pour écrire le courrier  
j'expédie le courrier à l'adresse de l'hôpital**

## si j'ai un problème dans un établissement

l'établissement peut être :

- un centre médico-psychologique (CMP)
- un établissement d'aide par le travail (ESAT)
- un institut médico-éducatif (IME) ou un foyer de vie
- une maison d'accueil spécialisée (MAS)
- une autre sorte d'établissement

### je peux contacter le conseil de vie social (CVS)

Le CVS est un groupe de personnes qui se réunit pour améliorer le fonctionnement de l'établissement.

**pour contacter les représentants du Conseil de vie Sociale (CVS)  
je demande à mon référent**

### je peux contacter la personne qualifiée

La personne qualifiée est une personne qui peut m'aider si j'ai un problème dans l'établissement où je suis.

Elle peut m'aider à faire respecter mes droits.  
**pour contacter les personnes qualifiées  
je demande à mon référent le numéro de téléphone**